

XLème Colloque de l'ASRDLF

Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen

Les politiques régionales à l'épreuve des faits

Bruxelles – 1, 2 et 3 Septembre 2004

**L'application de l'approche par les milieux innovateurs aux systèmes agroalimentaires territoriaux: une proposition de recherche sur les AOP/IGP<sup>1</sup>.**

Marcello DE ROSA  
Chercheur  
Département d'Economie –  
Université de Cassino –  
[mderosa@eco.unicas.it](mailto:mderosa@eco.unicas.it)

**Résumé :**

*Parallèlement au secteur industriel, aussi dans les analyses des secteurs agricoles et agroalimentaires il y a eu un processus d'affirmation des approches territoriales, caractérisé par un passage croissant d'une logique fonctionnelle à une logique territoriale. Ce travail se concentre sur les systèmes de production typiques et sur l'importance croissante qu'ils ont sur un nombre des systèmes ruraux locaux. Dans ce travail nous chercherons de démontrer l'applicabilité de l'approche par les milieux innovateurs à l'étude de la dynamique des systèmes territoriaux typiques.*

**Mots clés :** , systèmes territoriaux agroalimentaires, produits typiques, milieu innovateur

**Classification :** L2, Q0, R1

---

<sup>1</sup>L'article est le fruit d'un séjour d'étude à l'IRER (Université de Neuchâtel). Plus d'un remerciement va à Sophie-Hélène Bataini pour la disponibilité et l'aide ; je remercie aussi le professeur Denis Maillat et Olivier Crevoisier pour leurs conseils.

## 1. INTRODUCTION

L'analyse des systèmes de production fondés sur les produits typiques ayant obtenu une marque communautaire AOP (Appellation d'Origine Protégée) ou IGP (Indication Géographique Protégée), a fait l'objet d'un grand nombre de travaux dans la littérature spécialisée européenne, mais aussi dans des revues non spécialisées dans le secteur l'agroalimentaire (Torre, 2000a). Les travaux sur ce thème n'ont pas suivi un filon théorique précis : en général, ils s'appuient sur une grande quantité d'études sans référence théorique unique qui permettrait de *les coordonner, de les composer, de les mettre en confrontation et évidemment ne pas tomber dans le risque de l'addition d'une multiplicité de cas* (Lacour, 2000, 607). La nécessité d'une référence théorique unifiée, permettant l'investigation dans une prospective temporelle, incite à utiliser une approche assez répandue en économie régionale, celle des milieux innovateurs, développée à travers les différents travaux du GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs). Dans ce papier, nous cherchons à démontrer le potentiel de l'approche par les milieux innovateurs (Camagni, 1991, 1994 ; Crevoisier, 2001 ; Maillat, 1986 ; Maillat, Perrin, 1992 ; Maillat, Quevit, Senn, 1993 ; Ratti, Bramanti, Gordon, 1997) pour l'étude de la dynamique des systèmes territoriaux typiques. L'approche est déjà consolidée et son applicabilité a été démontrée dans une multiplicité de champs d'investigation. La cohérence de ce choix provient de l'attention que l'approche dédie aux composantes territoriales en dessinant des trajectoires du développement local . Comme le souligne Maillat (1995), il importe de s'interroger sur la capacité qu'ont les acteurs, au niveau territorial, de susciter et de nourrir le développement local. Les systèmes territoriaux typiques sont reconnus seulement parce qu'ils s'inscrivent dans une logique territoriale. Cela signifie que les entreprises sont (ou devraient être) organisées en réseaux qui, pour se développer, peuvent s'enrichir de nouveaux acteurs (Maillat, Grosjean, 1999). Les réseaux d'innovation sont des outils à travers lesquels il est possible envisager les interactions du contexte local avec leur environnement extérieur.

L'approche n'a pas été appliquée de manière exhaustive aux secteurs agricole et agroalimentaire<sup>2</sup>, mais certains auteurs ont déjà reconnu, directement ou indirectement, son utilité comme outil de recherche dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire (entre autres, Romano, 1999 ; Rallet, Torre, 1995 ; Torre, 2000b), cela bien qu'elle soit difficile à exploiter dans une optique temporelle (Sebillotte, 2000). Cette approche constitue un complément à d'autres approches territoriales de l'analyse du système agroalimentaire, surtout celle des districts agro-industriels, mais elle présente l'avantage d'une prospective dynamique, qui nous permet de saisir l'évolution des systèmes locaux avec la marque AOP/IGP. Dans ce sens, les possibilités ouvertes par l'approche par les milieux innovateurs sont de nature positive et normative, parce que le milieu innovateur se présente comme un outil de diagnostic et d'intervention pour la définition des politiques de développement régionales (Crevoisier, 2001).

En partant de ces considérations, cet article se veut théorique et, nous l'espérons, incitera les économistes agricoles à entreprendre des applications empiriques de grande ampleur. Cela permettrait de comparer rigoureusement les trajectoires des différents systèmes territoriaux avec AOP/IGP. Pour cela, il faut adapter les outils de l'approche des milieux innovateurs au cas des systèmes territoriaux agricoles/agroalimentaires et spécifiquement à ceux ayant une marque AOP/IGP. Le texte est organisé de la manière suivante. Dans la première partie, nous montrons en quoi l'approche par les milieux innovateurs est pertinente pour l'étude des productions AOP/IGP. Dans la deuxième partie, nous faisons, d'abord, les adaptations nécessaires pour une application juste de l'approche des milieux innovateurs aux systèmes

---

<sup>2</sup> Pour une application intéressante, voir Crevoisier, Muller (1998).

territoriaux agricoles et agroalimentaires, particulièrement dans les trois paradigmes qui la composent (technologique, organisationnel, territorial). Ensuite, à titre d'exemple, nous présentons une application possible, non exhaustive, aux systèmes AOP/IGP. Des considérations finales et des suggestions en termes de politiques concluent notre travail.

## **2. LES SYSTÈMES TERRITORIAUX FONDÉS SUR LA TYPICITÉ : POURQUOI L'APPROCHE PAR LES MILIEUX INNOVATEURS ?**

### **2.1 Produits typiques et milieux innovateurs : un mariage possible**

Les produits typiques illustrent le cas dans lequel le phénomène de « retournement spatial » (Maillat, 1986) a été institutionnalisé par une initiative de politique économique européenne. Selon le Règlement de l'Union Européenne sur les appellations d'origine et les indications géographiques protégées (règlement CEE 2081/92), les produits avec une marque AOP/IGP sont (ou mieux, doivent être) caractérisés par un fort ancrage territorial, *la qualité ou les caractères sont dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique*, comprenant, nous ajoutons, des facteurs naturels et humains<sup>3</sup>. La reconnaissance de la marque territoriale repose sur une association de producteurs opérant sur le même territoire et partageant des règles communes explicités dans le cahier des charges (Torre, 2000b).

La spécificité des produits est définie par une série de caractéristiques:

- la tradition, qui se transmet de génération en génération ;
- le savoir-faire, c'est-à-dire la capacité et la professionnalité des personnes employées ;
- le territoire, caractérisé par la présence d'une culture ou d'une race spécifique.

Il est clair que les produits AOP/IGP se caractérisent par des dimensions non seulement productives, mais aussi culturelles, sociales et institutionnelles. Tous les éléments énumérés sont donc retraçables au même territoire. Cette conception du territoire est cohérente avec celle du GREMI : *un espace constitué d'un ensemble de relations entre les hommes et entre les hommes et leur environnement matériel* (Crevoisier, 2000, 7). Les relations entre les hommes sont nécessaires pour activer, du point de vue productif et institutionnel, les procédures pour la reconnaissance de la marque collective ; les relations avec leur environnement matériel proviennent de la capacité d'exploiter les ressources territoriales donnant des spécificités aux produits agroalimentaires. En réalité toutefois, il semble que des enjeux politiques aient eu une influence. En effet, le règlement a accordé dans les dernières années un grand nombre de reconnaissances dans l'Union Européenne, surtout en France et en Italie, de même que dans les autres pays de l'aire méditerranéenne. Dans certains secteurs, surtout celui de la fromagerie, de la viande et des produits à base de viande, on peut assister à une véritable « inflation » du nombre de marques, ce qui suscite de la perplexité quant à l'efficacité de la marque à garantir des performances économiques positives.

Derrière les produits avec la marque AOP/IGP se cache une pluralité de modèles de développement territorial ; il suffit de penser aux produits qui sont déjà connus dans le monde entier, et aux produits qui sont issus de petits territoires ayant un modèle d'organisation complètement différent. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'un système territorial industrialisé et compétitif sur les marchés internationaux, le Parmesan, par exemple. Dans le second cas, la zone de production est trop petite pour permettre le développement de la production au delà de certaines limites. Beaucoup de produits AOP/IGP de l'Italie méridionale ont ces caractéristiques. Il est clair que les marques territoriales communautaires

---

<sup>3</sup> Le règlement 2081/92 prévoit deux types de marque territoriale : l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) et l'IGP (Indicateurs Géographiques Protégés). La différence entre les deux marques est fondée sur l'enracinement territorial, plus important dans les AOP (tout le processus productif doit être réalisé dans le même territoire) que dans les IGP.

sont appliquées sur des produits issus de systèmes productifs hétérogènes. Cependant, l'utilité de l'approche par les milieux innovateurs est qu'elle consolide les caractéristiques de ces systèmes : à une marque AOP/IGP est associée le processus de création des ressources qui lie fixement et durablement la valorisation d'un produit au territoire (Lacroix, Mollard, Pecqueur, 2000). L'obtention d'une marque AOP/IGP est le fruit d'une action coordonnée entre des acteurs locaux, qui adhèrent à un système de règles partagées, et les institutions, qui soutiennent le processus de développement. Les dimensions collectives et institutionnelles s'associent sur le même territoire et contribuent à son évolution. Dans ce travail, l'application de l'approche par les milieux innovateurs se fonde sur le schéma de Crevoisier (2000). Il montre que les milieux innovateurs s'articulent autour de trois paradigmes : technologique (processus d'innovation et de différenciation face à la concurrence), organisationnel (coordination parmi les acteurs locaux), territorial (rôle de la proximité, en définissant les mécanismes de coordination et d'innovation).

En se référant à la littérature du GREMI pour l'explication de ces trois paradigmes, nous nous concentrons sur les aspects qui, selon nous, sont nécessaires pour une leur application correcte dans le cas des systèmes AOP/IGP.

## **2.2 L'interprétation des trois paradigmes dans la réalité agroalimentaire**

La particularité des secteurs agricoles et agroalimentaires impose des précautions, compte tenu des caractéristiques des produits AOP/IGP, de la complexité des filières agroalimentaires, dus à la multitude d'acteurs impliqués, et de la spécificité du concept d'innovation dans un système agroalimentaire centrée sur la typicité. Pour saisir la vocation du milieu (Proulx, 1994), on cherchera à interpréter chacun des trois paradigmes qui composent l'analyse du milieu dans le monde de la typicité.

### *2.2.1. Le paradigme technologique*

Le paradigme technologique décrit les processus qui favorisent l'adoption des innovations. *«L'innovation est donc avant tout un processus de différenciation face à la concurrence : différenciation du secteur par rapport aux autres secteurs, différenciation de l'entreprise face à ses concurrents, etc. (Crevoisier, 2001, 156). Dans ce sens, l'obtention de la marque est déjà un processus de différenciation face à la concurrence et donc une innovation. Elle est fonction du savoir-faire local qui a permis d'obtenir un produit « unique », reconnu par une marque institutionnelle (AOP/IGP).*

Mais, sur cette base, que devons nous comprendre par innovation dans un système territorial avec une AOP/IGP? L'innovation étroitement liée au produit est limitée : le changement des caractéristiques du produit n'est pas véritablement possible. L'innovation, donc, doit être envisagée non seulement comme une notion spécifiquement technique, mais aussi multifonctionnelle. A titre d'exemple, on peut distinguer deux potentiels d'innovation :

*Potentiel 1 - innovation sur le produit touchant :*

1. la différenciation stricto sensu. Un nombre de produits typiques ont connu des innovations. C'est le cas des certains fromages AOP, qui se distinguent par la présence de différentes typologies, comme par exemple le fromage AOP de montagne ou bien le fromage biologique. C'est aussi le cas de nouveaux systèmes d'emballage pour améliorer, entre autres, la typicité du produit (Caldentey Albert, Munoz, 1997).
2. le volume produit (industrialisation sans détypicisation). L'obtention d'une AOP/IGP a ouvert de nouveaux marchés et exige une amélioration de la capacité productive. Il fallait donc produire pour les marchés plus grands en cherchant à maintenir les caractéristiques

originales, sans risque de « détypicisation » des produits<sup>4</sup>. Cette procédure d'innovation est aussi un processus négocié et partagé par les acteurs en vue de cet objectif commun.

3. la technique productive. L'obtention des marques AOP/IGP a exigé un changement des techniques productives. Mais, dans chaque système d'AOP/IGP le taux d'adhésion aux nouvelles techniques n'a pas été uniforme, tous les agriculteurs et toutes les entreprises agroalimentaires n'ont pas suivi les cahiers des charges. Cela signifie que l'action du milieu local n'a pas été efficace ou, que le milieu local n'était pas suffisamment développé.
4. les dimensions organisationnelles, entendues surtout comme les améliorations de la capacité des acteurs à entretenir des relations avec le marché. Par exemple l'innovation logistique donne la possibilité d'être compétitif sur de nouveaux marchés, à travers une meilleure organisation de la production.

#### *Potentiel 2 : innovation portant sur le model productif*

Les conditions de développement territorial peuvent être améliorées par l'intégration des filières étroitement liées à celle de l'agroalimentaire. Il suffit de penser aux produits typiques qui sont obtenus dans une zone à vocation touristique ou dans une zone naturelle (parc, zone protégée, etc.). Il s'agit donc du modèle organisationnel que Pecqueur (2000) appelle « panier de biens et services territoriaux » (situé et composite). Ce modèle intégré est très encouragé par les politiques communautaires européennes pour le développement rural, qui constituent le deuxième pilier de la politique agricole européenne, et selon lesquelles, il appartient aux milieux locaux de construire des systèmes complexes pour lesquels il y a un financement substantiel à disposition, financement qui reste souvent inutilisé. Cette perspective implique de conjuguer différentes filières productives, différents savoir-faire et différents acteurs productifs et institutionnels.

#### *2.2.2 Le paradigme organisationnel*

Le paradigme organisationnel explique la capacité de coordination dans le système territorial, qui s'avère être à la fois la source et le produit du capital relationnel et d'un système de concurrence/coopération typique du district industriel marshallien. La capacité de coordination dans le système local AOP/IGP se traduit par un accord dans lequel les acteurs spécifient exactement les caractéristiques du produit. L'étroite coordination parmi les acteurs locaux, due au capital relationnel, favorise le climat de concurrence/coopération, et permet :

1. d'éviter des erreurs provenant, par exemple, d'un cahier des charges trop permissif et donnant lieu à une production non homogène (Barjolle et al., 1998);
2. d'intégrer les stratégies divergentes de ses membres, de gérer les rapports de pouvoir et de relativiser les relations de concurrence au profit du « bien commun » en construction (Casablanca, 1998).

La complexité des relations entre acteurs des filières rend difficile la réalisation de ces éléments. Dans le système des AOP/IGP l'action du capital relationnel engendre des démarches de coordination qui ont des effets sur la performance du produit. Le problème principal des produits typiques est la création d'une réputation stable dans les temps. Elle exige que tous les producteurs respectent les règles fixées par le cahier des charges, en évitant des comportements de type *free riding*.

#### *2.2.3 Le paradigme territorial*

Les transformations des systèmes territoriaux fondés sur la typicité proviennent de la pression compétitive toujours plus importante dans les AOP/IGP : on peut penser aux fromages AOP en Italie, ainsi qu'en France, qui sont rattrapés par les fromages sans appellation en terme de

---

<sup>4</sup> C'est le cas des Jersey Royal Potatoes (AOP) présenté par Wilson et Fearn (2000).

valeur de la part de production. Cela signifie que nous sommes passés d'une concurrence de nature verticale (entre les produits typiques et non typiques) à une concurrence de nature horizontale (parmi les AOP) ou bien que ces deux types de concurrence se superposent. Ce changement a engendré différentes performances économiques parmi les systèmes territoriaux. Elles témoignent de l'action différenciée des milieux locaux. En effet, le paradigme territorial attribue aux territoires la capacité de développer les liens de proximité productifs générant des ressources immatérielles et institutionnelles pour innover et se transformer de manière surtout endogène. Cela signifie qu'à partir d'une proximité territoriale se développe souvent une proximité relationnelle (Fustier, 1999).

Dans le système AOP les territoires expriment différentes habilités à générer les ressources et les acteurs nécessaires à l'innovation. A titre d'exemple on peut rappeler les données relatives aux taux d'adhésion à la marque de qualité, qui n'est jamais égale dans les produits typiques. C'est un autre motif pour confirmer que derrière une AOP se cachent des systèmes socio-territoriaux hétérogènes. Cela signifie aussi que, comme le dit Camagni (2000, 1), *la proximité est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'intégration, la synergie, l'apprentissage collectif local*. Enfin, certains territoires présentent l'avantage de la capacité des acteurs locaux à identifier les ressources et les potentiels pour faire face aux marchés globalisés.

### **3. L'action des milieux innovateurs dans les systèmes territoriaux de production typique**

Comme l'a mis en évidence Maillat (1994), le milieu est innovateur quand : a) il est ouvert vers l'extérieur et qu'il y puise des informations nécessaires à son renouvellement ; b) quand ses ressources sont organisées et cordonnées de manière à favoriser le développement local à travers l'action des logiques d'interaction et d'apprentissage.

Compte tenu de ces deux logiques, des trois paradigmes et de leur adaptation au monde de la typicité, en envisageant l'action du milieu dans le temps, nous nous concentrons sur deux aspects : l'action du milieu suivant le choc institutionnel du règlement 2081/92 et l'action du milieu qui déploie ses effets après l'obtention de la marque. Dans chaque contexte, il faut étudier la nature et la qualité du réseau d'innovation pour s'assurer qu'elle favorise l'innovation institutionnelle et qu'elle permet une certaine évolution du système. Il s'agit, d'une part, de vérifier le degré de précarité du milieu, et d'autre part, le processus de régénération du même milieu (Camagni, 1995), c'est-à-dire, si l'innovation émerge d'un processus collectif réellement collectif. La différenciation n'est pas sans conséquences : l'examen de la transformation du système territorial avant la marque AOP au système territorial après la marque et à son dynamisme relatif est essentiel pour saisir correctement la vocation du milieu innovateur. Pour comprendre cette distinction, nous rappelons que l'action du milieu pendant les deux périodes a différents objectifs :

- le premier, sur une courte durée, est la promotion de la marque territoriale et devrait être le fruit de l'action cordonnée des acteurs locaux (association de producteurs, institutions locales, etc.). Dans cette situation, l'action du milieu a comme finalité l'obtention de la marque et les ressources locales sont mobilisées à cet effet. Mais comme déjà souligné, la marque est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer un développement durable du système de production.
- le deuxième, sur une plus longue durée, concerne la capacité des acteurs locaux à alimenter le développement local durable à travers des interactions continues avec l'environnement extérieur et dans le même contexte territorial (coordination parmi les acteurs locaux).

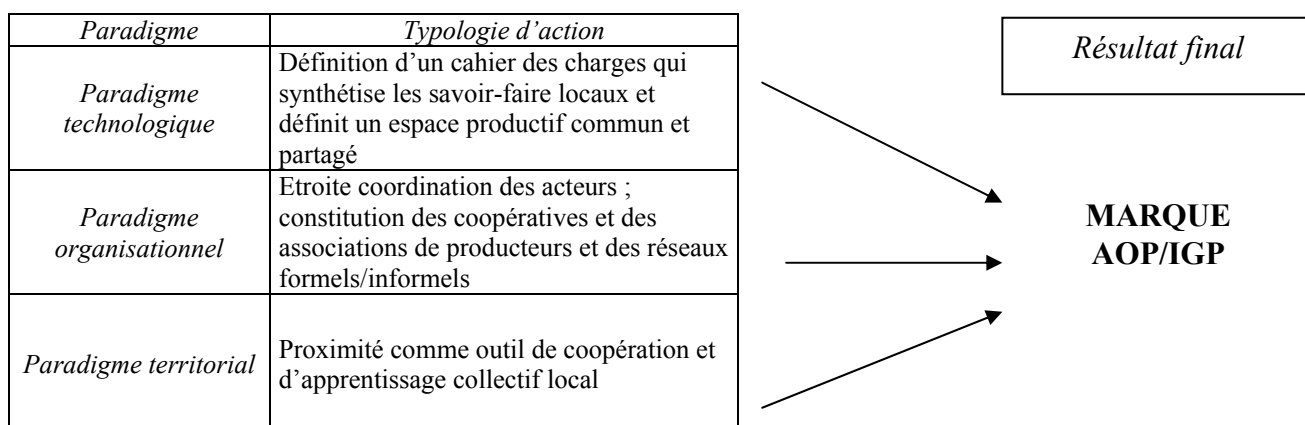
Le deuxième objectif concerne la compréhension du réseau d'innovation favorisant la constitution de la collectivité qui a obtenu la marque et peut être le support pour envisager l'action de longue période du milieu local. Dans chaque vérification, on se référera aux deux

logiques sur lesquelles repose l'existence du milieu : la logique d'interaction et la logique d'apprentissage. La première indique la capacité des acteurs à coopérer pour l'objectif commun ; la deuxième met en évidence la capacité des acteurs à modifier leurs stratégies pour s'adapter au changement de l'environnement extérieur (Maillat, Crevoisier, Lecoq, 1991 ; Maillat, 1995).

### 3.1 La genèse de la marque de typicité comme fruit de milieux innovateurs

L'approche des milieux innovateurs nous permet d'affirmer que la reconnaissance d'une marque est déjà un résultat de l'action du milieu innovateur local, qui a saisi l'opportunité générée par un choc institutionnel : nous devons partir du concept de qualité liée au territoire, c'est-à-dire du rôle que le territoire joue en définissant la spécificité du produit (Letablier (2000). Cela signifie qu'à partir d'un savoir-faire commun, les acteurs locaux, avec l'aide des institutions territoriales, ont exploité une opportunité : à travers une coopération étroite, qui a pris la forme d'un réseau d'innovation, ils ont produit une innovation organisationnelle. L'approche par les milieux innovateurs est explicite à ce propos : la reconnaissance de la marque AOP se traduit par la définition d'un cahier des charges qui synthétise les savoir-faire locaux et qui permet d'obtenir un produit unique. Cette possibilité reliée à l'étroite coordination des acteurs locaux est favorisée par les mécanismes d'interactions et d'apprentissage collectif. La figure 3 illustre ces concepts.

**Figure 3 : L'action du milieu après le choc institutionnel**



#### 3.1.1 L'individuation des indicateurs

La mobilisation des ressources collectives pour la reconnaissance de la marque ne se fait pas toujours selon le schéma précédent, mais elle peut aussi être le fruit de l'action de différents milieux selon une intensité différenciée. Cela signifie que, dans une tentative de validation empirique, il faut distinguer les différentes situations qui ont caractérisé le processus d'obtention de la marque. Il y a sûrement des systèmes territoriaux agissant déjà dans une logique territoriale et/ou bénéficiant déjà d'une marque territoriale nationale. Dans ces différents cas, il est clair que les milieux locaux ont agi avec une intensité différente. En ce qui concerne cette phase cela consiste à qualifier la « productivité » du milieu ; il faut donc :

- une analyse historique dans laquelle le processus de formation du système local (du point de vue aussi culturel, pas seulement productif), la création des savoir-faire et leur transmission de génération en génération sont reconstruits ;
- identifier le niveau de transformation, c'est-à-dire, s'il s'agit de la conversion d'une marque nationale à une marque communautaire, ou s'il s'agit d'une action *ex novo* pour l'obtention de la marque. Autrement dit :
  - s'agit-il seulement d'un « passage institutionnel » formel?

- ❑ le produit typique était-il déjà connu au niveau national/international?
  - ❑ quels sont les débouchés sur les marchés ?
  - ❑ quels sont les chiffres d'affaires du produit avant l'obtention de la marque ?
- analyser les modalités à travers lesquelles les acteurs locaux ont lancé le processus de reconnaissance de la marque, c'est-à-dire la reconstruction du réseau d'innovation.
  - ❑ de qui est partie l'initiative? Qui sont les acteurs impliqués ?
  - ❑ combien de producteurs ont adhéré à la marque territoriale et à l'organisme de tutelle ? quel pourcentage de la production locale est réalisé par ces producteurs?
  - ❑ combien de temps a nécessité le processus d'obtention de la marque ?
  - ❑ quelles ont été les transformations des techniques productives menés pour l'obtention de la marque ?
- vérifier l'authenticité de l'initiative, soit la « distribution territoriale » du choc institutionnel (indicateur étroitement lié au précédent):
  - ❑ combien y avait-il de coopératives ou d'associations de producteurs avant l'obtention de la marque ? Cet indicateur montre la capacité d'agrégation effective des producteurs locaux ;
  - ❑ quels sont les indices de concentration de la production agricole et agroalimentaire locales ? Ces indicateurs soulignent une éventuelle hiérarchisation territoriale suite au choc institutionnel.

Ces questions ont évidemment l'objectif d'identifier le processus d'idéation (Crevoisier, 1994), le réseau d'innovation (de qui est partie l'initiative?), la logique d'interaction (le nombre de producteurs locaux y adhérant), d'apprentissage (les transformations des techniques productives ayant mené à l'obtention de la marque ?). En deuxième lieu, il s'agit d'examiner la nature du milieu local, c'est-à-dire s'il s'agit effectivement d'un milieu innovateur (grade effectif du changement, authenticité de l'initiative).

### **3.2 Après le choc institutionnel: même marque, différents milieux ?**

L'enjeu central des systèmes territoriaux fondés sur la production de *specialties food* est d'envisager comment les ressources locales sont mobilisées et se renouvellent pour promouvoir le développement local. L'approche par les milieux innovateurs est particulièrement efficace, parce qu'elle rend compte de la capacité de la collectivité à promouvoir le développement local. L'analyse ne se fait pas sans problèmes :

*« Le caractère composite du groupe engendre inévitablement des tensions entre les intérêts individuels de certains de ses membres, les intérêts particuliers à une profession et l'intérêt collectif qui doit émerger de la défense d'une représentation partagée de l'appartenance à un même lieu » (Letablier, 2000, 479).*

Pour comprendre les modalités d'action des différents milieux dans chaque système territorial typique, il faut examiner l'évolution des systèmes territoriaux : ce processus permet d'envisager comment les acteurs locaux se sont mobilisés pour garantir le développement durable du territoire. Dans ce but, il faut prendre en compte la diversité du « monde de la typicité » et l'encadrer dans un schéma de référence. En adaptant la méthodologie de Maillat et Grosjean (1999), nous pouvons encroiser deux variables descriptives de la transformation (avant/après la marque) du milieu: le degré de hiérarchisation et les relations d'échange. Une croissance du degré de hiérarchisation souligne un processus d'appauvrissement du milieu, avec positions de dominance dans le système territorial. Un faible degré de hiérarchisation décrit une situation avec une multitude de petites entreprises dans le même territoire. Elles peuvent ou non avoir des relations d'échange. Dans le premier cas elles agissent selon une logique territoriale, avec processus d'interaction et d'apprentissage qui favorisent l'innovation. Dans le deuxième cas, les entreprises se conduisent d'une manière indépendante ou conservatrice : dans les deux cas, il n'y a pas d'innovation et le milieu n'est pas « le

principe organisateur du système » (Maillat, Grosjean, 1999). En croisant les deux variables nous pouvons obtenir 4 situations possibles (fig.3) :

**Fig.3 – Configuration des modèles territoriaux**

degré de hiérarchisation	+	Grands entreprises avec faibles relations d'échange dans le territoire C	Grands entreprises avec relations d'échange dans le territoire D
	-	Multitude d'entreprises indépendantes, pas innovatrices B	Multitude d'entreprises opérant dans une logique territoriale A
		-	+
		<i>relations d'échange</i>	

Source : Ns élaboration de Maillat et Grosjean (1999)

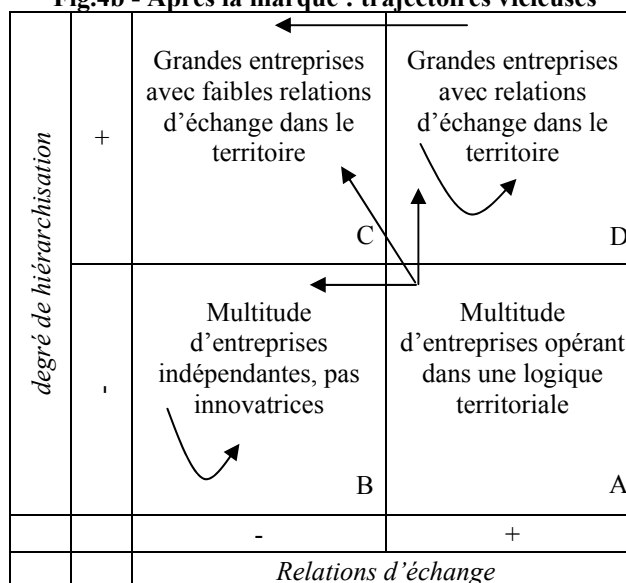
- A. pas de hiérarchisation mais relations d'échange. Cette situation décrit un système territorial accompli, dans lequel les entreprises agissent selon une logique territoriale, avec des mécanismes d'interaction et d'apprentissage qui permettent le renouvellement des savoir-faire locaux et l'innovation ;
- B. pas de hiérarchisation mais faibles relations d'échange. Dans ce cas la multitude d'entreprises concentrées sur le même territoire n'opère pas de manière collective; ou alors les interactions sont destinées à la conservation, pas à l'innovation ; ces situations sont celles où le milieu local peut être défini comme *lobbying milieu* (Camagni, 1994) ;
- C. hiérarchisation avec faibles relations d'échange. La présence de situations de dominance est associée à l'absence de relations d'interaction dans le territoire : la logique territoriale tend à être moins intensive. Souvent, elle se réduit à l'approvisionnement de la matière première, prévu selon le règlement ;
- D. hiérarchisation avec fortes relations d'échange. Les grandes entreprises ont des relations d'échange avec les autres acteurs (entreprises et institutions) des territoires et ils y puisent les ressources (matérielles et immatérielles) nécessaires à leur développement.

Ce schéma peut être utile pour comprendre les transformations dans les systèmes typiques et pour vérifier les changements organisationnels après le règlement 2081/92. La figure 3 permet donc d'expliquer les situations avant le choc institutionnel, tandis que la figure 4 montre les transformations possibles après l'obtention de la marque : dans ce but, on distingue une trajectoire vertueuse (4a) et une trajectoire vicieuse (4b).

**Fig.4a - Après la marque : trajectoires vertueuses**

degré de hiérarchisation	+	Grands entreprises avec faibles relations d'échange dans le territoire C	Grands entreprises avec relations d'échange dans le territoire D
	-	Multitude d'entreprises indépendantes, pas innovatrices B	Multitude d'entreprises opérant dans une logique territoriale A
		-	+
		<i>Relations d'échange</i>	

**Fig.4b - Après la marque : trajectoires vicieuses**



Source : Ns élaboration de Maillat et Grosjean (1999)

De cette manière il est possible de saisir les processus de changement, et les modalités à travers lesquelles le milieu local les conditionne. En lisant la littérature sur les productions typiques (entre autres, Arfini, Mora, 1998 ; Sylvander, Barjolle, Arfini, 2000 ; Economie Rurale, 2000), on peut saisir la différence entre les systèmes territoriaux et l'illustrer dans le schéma précédent .

#### *Systèmes territoriaux formés de plusieurs petites entreprises biens organisées*

Nous pouvons définir ces systèmes accomplis et les placer dans le cadre A : cette place peut être le fruit d'un processus de consolidation (Fromage Parmesan, Jambon de Parme ou S.Daniele, en Italie) ou le résultat de l'action de milieux innovateurs « authentiques » (passage de B à A, à la figure 4a). Les éléments constitutifs du milieu (Maillat, 1996), c'est-à-dire les savoir-faire, les normes, les règles et les valeurs, le capital relationnel, sont présents. L'obtention de la marque territoriale a été effectivement un point de départ : le milieu s'enrichi de nouveaux acteurs (entreprises, institutions, organismes de recherche, entreprises de services, entreprises de marketing et de consultation) ; la présence d'un réseau d'innovation permet l'interaction avec l'environnement extérieur, pour garantir la possibilité de concourir sur de nouveaux marchés. En nous référant aux trois paradigmes de la figure 2, nous pouvons expliquer ces dynamiques de manière plus convenable, en affirmant que le milieu se développe de manière cohérente. La complexification de la filière, avec l'apparition de nouveaux acteurs qui apportent une valeur ajoutée aux produits, est possible sans modifier les caractéristiques « génétiques » du système local. Du point de vue organisationnel, on peut voir comment les acteurs locaux agissent réellement comme un collectif. Ici, les logiques d'interaction et d'apprentissage permettent au milieu de se renouveler dans une trajectoire de développement. La multiplication des formes d'association, les interdépendances non marchandes, l'affirmation croissante de procédures fondées sur la confiance et la réciprocité témoignent de la haute productivité des ressources immatérielles. Tous ces motifs nous permettent d'affirmer que la proximité, dans ce cas, est une condition nécessaire et suffisante pour garantir le développement local. Donc, nous sommes en présence d'un véritable milieu innovateur qui s'est développé le long d'une trajectoire de croissance et de compétitivité.

### *Petits systèmes territoriaux artisanaux, avec un faible volume de production*

Il s'agit de systèmes productifs opérant sur une échelle productive limitée et dont les dynamiques ne montrent aucune amélioration « quantitative ». Le faible volume de production ne permet pas d'activer une stratégie efficace de marketing. Dans ce cas on peut distinguer un cercle vertueux et un cercle vicieux: 1) le premier concerne les systèmes qui bénéficient d'une rente de position géographique et qui ont la possibilité d'associer à la production typique la jouissance d'autres biens du territoire, dans un modèle « panier de biens » (Pecqueur, 2000), ou bien intégré. D'un autre côté la présence d'autres secteurs locaux (surtout le tourisme), qui entraîne aussi les produits typiques, peut impliquer un relâchement et donc une dégénération du milieu, amorçant aussi le cercle vicieux (passage de A à B, dans la figure 4); 2) dans d'autres cas, la situation est le fruit des contraintes imposées par les mêmes acteurs locaux : le milieu n'est pas innovateur et empêche la croissance du système local pour maintenir des positions de rente et de pouvoir local. En suivant Maillat (1994), nous pouvons parler de milieu conservateur.

Dans le premier cas, le processus d'innovation est conçu comme une stratégie de diversification, dans laquelle les acteurs des différentes filières se coordonnent dans un projet intégré en mettant en commun leurs savoir-faire pour favoriser et accroître le développement local. Cela signifie que ce système territorial se place en le cadran A. Dans le deuxième cas, le milieu n'est pas innovateur parce qu'il dégénère en provoquant des mécanismes de *lock-in* ; cela est dû à un défaut qui, très probablement, remonte aux caractéristiques du milieu ayant mené à l'obtention de la marque et à la non-authenticité de l'initiative. Le système local se présente comme volontairement fermé à l'innovation, avec peu de relations parmi les acteurs locaux qui se contentent du *status quo* et qui espèrent sa conservation. Dans ce cas, le règlement a protégé et blindé un système local dont le milieu n'est pas innovateur : la capacité des ressources locales à nourrir le développement est insuffisante. On peut placer ces systèmes dans le cadran B.

### *Systèmes territoriaux avec différentes formes de hiérarchisation*

Souvent, la régénération du milieu local se traduit en une impulsion vers la hiérarchisation. Ce cas est emblématique des lacunes du milieu local à reproduire de manière collective les savoir-faire nécessaires au développement local. Mais, la structure hiérarchique peut être originaire ou fruit d'un processus (suivant) :

1. *original* : l'initiative d'adopter une marque territoriale a été prise grâce à quelques grandes entreprises locales qui agissent selon une logique territoriale (cadran D);

2. *évolutionnaire* signifie qu'on est passé d'une configuration territoriale fondée sur les petites entreprises (agricoles et agroalimentaires) à un système plus concentré, fruit d'un processus sélectif, c'est-à-dire :

- d'une stratégie de diversification des grandes entreprises qui cherchent à augmenter leurs chiffres d'affaires sur des segments moins concurrentiels. La stratégie n'est pas le fruit d'un processus d'interaction avec les autres acteurs, mais seulement une stratégie « opportuniste » (passage de A à C);
- de la nécessité d'attaquer les marchés d'exportation avec une organisation adéquate que le système de petites entreprises artisanales ne peut pas garantir<sup>5</sup> (passage de A à D);

Il faut préciser que, dans les deux situations, nous sommes en présence d'anomalies, parce que la présence de grandes entreprises dans un système territorial fondé sur la typicité le

---

<sup>5</sup> On voit, par exemple, le travail de Caldentey Albert et Gomez Munoz (1998) appliqué au cas espagnol, ou le cas du Cantal en France décrit par Barjolle et Sylvander (2000).

dénature et, par conséquent, peut engendrer sa dégénération. Dans le cas de la hiérarchisation originarie, l'innovation est fruit d'un processus décisionnel non collectif et les dynamiques d'interaction et d'apprentissage se configurent dans une structure organisationnelle verticale ; par conséquent, les avantages de la typicité sont répartis dans un petit nombre d'acteurs. Dans le cas de la hiérarchisation suivante le milieu dégénère et ne se renouvelle pas de manière collective en favorisant la présence de grandes entreprises qui s'approprient des avantages de la marque territoriale ( $A > C$ ). La hiérarchisation peut être aussi nécessaire pour l'incapacité des entreprises locales de s'organiser de manière endogène pour concourir sur les nouveaux marchés ( $A > D$ ).

### *Systemes territoriaux avec basse participation des entreprises au projet (choc institutionnel sans réponse)*

Ce cas peut être considéré comme « transversal », c'est-à-dire commun à différents systèmes typiques (cadres B, C, D). Les systèmes AOP/IGP avec un bas pourcentage d'adhésion montrent une autre situation, dans laquelle le milieu n'a pas développé une capacité effective à nourrir le développement local et donc nous sommes en présence d'un autre cas de milieu qui dégénère :

- provoquant un blocage du développement fondé sur la typicité,
- favorisant un processus de hiérarchisation et la possible...
- ... succession de la logique fonctionnelle à la logique territoriale.

Dans ce cas les ingrédients essentiels du milieu innovateur n'existent pas et les interactions nécessaires à l'apprentissage et à la génération de l'innovation ne se développent pas : l'innovation devient le fruit de l'action isolée des acteurs. C'est une situation très commune à la réalité agricole, dans laquelle il y a un problème de perception de l'utilité de l'adhésion à la marque territoriale.

### *3.3 L'identification des indicateurs*

Une première analyse consiste dans la reconstruction et description de processus d'idéation et d'activation, avec l'individuation des acteurs protagonistes et du réseau d'innovation qui a favorisé cette évolution ; cela signifie vérifier si ces processus sont réellement collectifs (engagés par plusieurs d'entreprises et institutions territoriales). En deuxième lieu, pour vérifier la modalité à travers laquelle le milieu s'accroît et permet le développement local, il faut repérer des indicateurs qui réfléchissent aux deux logiques qui caractérisent l'action du milieu innovateur (interaction et apprentissage):

#### A) logique de l'interaction

- nombre des entreprises qui ont adhéré à la marque territoriale ;
- grade de control des leviers du marketing par l'organisme de tutelle ;
- vérifier si le processus d'innovation a été « spontané » ou conventionnel ;
- variation des chiffres d'affaires et leur distribution entre les producteurs (le milieu innovateur devrait déployer ses effets sur tous les producteurs, agriculteurs et transformateurs agro-industriels) ;
- vérifier la variation des chiffres d'affaires des sociétés de consultation locales ;
- participation aux foires régionales, nationales et internationales
- vérifier la composition du syndicat d'appellation : une distribution équitable entre les contributeurs à la typicité est une garantie pour le « fonctionnement » correct du milieu;
- vérifier si le dynamisme territorial dépend d'une seule entreprise ou d'un nombre élevé d'entreprises et d'acteurs locaux (Maillat, 1992)
- vérifier les typologies des entreprises locales pour analyser le degré de présence d'entreprises professionnelles (Marinelli, Sabbatini, Turri, 1998).

#### B) logique de l'apprentissage

- taux de variation des nouvelles entreprises et des actifs dans le même secteur ;
- taux de variation des entreprises avec la marque territoriale AOP/IGP ;
- taux de variation des entreprises qui adhèrent au Consortium de Tutelle ;
- école de formation professionnelle dédiée ;
- projets de collaboration entre le Consortium et laboratoires de qualité ;
- participation à des travaux scientifiques avec organismes de recherche.

Ces indicateurs sont évidemment indicatifs, mais ils montrent clairement comment le milieu local déploie ses effets sur la collectivité qui se reconnaît dans la marque AOP/IGP.

#### **CONCLUSION : PROSPECTIVE D'ANALYSE ET QUESTIONS D'ÉCONOMIE NORMATIVE**

Dans les récentes approches utilisables pour l'analyse des composantes territoriales du développement, le filon institutionnel se confirme comme point de référence pour les étudiants de ces problématiques. Dans ce filon le GREMI a défini un corpus conceptuel susceptible de comprendre et d'expliquer les nouvelles dynamiques de développement territorial. L'objectif de ce travail était de démontrer l'applicabilité de l'approche par les milieux innovateurs à la réalité agroalimentaire et spécifiquement aux systèmes locaux fondés sur la typicité. Le choix est dû à la nécessité de définir un corpus théorique unitaire pour interpréter les dynamiques de ces systèmes territoriaux, qui se retrouvent dans un nombre élevé d'aires rurales d'Europe. La complexité des éléments à rechercher suggère une approche inductive et fortement empirique, mais aussi fondée sur des références théoriques claires<sup>6</sup>. Bien que purement théorique et exigeant encore des vérifications empiriques, l'article a montré que les milieux innovateurs sont un outil très approprié. La spécificité de l'agroalimentaire, et surtout des productions typiques, a demandé des interprétations dans l'application des trois paradigmes qui composent le milieu innovateur (technologique, organisationnel, territorial). En partant de là nous avons envisagé deux moments importants de l'action du milieu: a) le milieu qui a permis l'obtention de la marque communautaire AOP/IGP, important facteur de différenciation territorial ; b) le milieu qui permet la durabilité du développement local.

Cette distinction permet de distinguer le rôle des acteurs, au moment de la reconnaissance de la marque (réaction au choc institutionnel) et à la définition des trajectoires du développement local. L'individuation d'idéal-types de systèmes AOP/IGP montre les différenciations possibles : dans un certain nombre de cas nous avons vu comment les éléments de conservation et dégénération du milieu ont engendré *lock-in effets* (Camagni ; 1995). C'est-à-dire : les milieux ne sont pas toujours innovateurs (Maillat, 1995) dans les systèmes typiques et ceci rend compte des différentes performances parmi les aires AOP/IGP. Dans ce cas, les solutions normatives peuvent être très différenciées, pour exemple politiques finalisées à favoriser l'intégration territoriale ou l'innovation. Les choix dépendent des éléments qui limitent l'action du milieu : comment le souligne Camagni (1994), un milieu ne peut pas être innovateur si nous sommes en présence de *lobbying* milieu ; d'autre part nous pouvons avoir des processus d'innovation exogènes ou qui ne sont pas le fruit du milieu local.

De ce point de vue, la compréhension des disparités régionales à travers l'approche par les milieux innovateurs permet de comprendre les rôles des mécanismes complémentaires à ceux du marché (Planque, Gaussier, 1999) et en conséquence, de définir une politique visant à améliorer les ingrédients du milieu (Maillat, 1996):

- a. entraînement des acteurs locaux et renouvellement des ressources intangibles ;

---

<sup>6</sup> L'approche a fait l'objet de critiques ; Bataïni (2003) montre pourquoi elles ne sont pas toujours justifiées.

- b. amélioration des interactions territoriales et des relations avec l'environnement extérieur.

En substance, l'approche proposée permet d'apporter des réponses aux préoccupations bien exprimées par Lacour (2000), qui souligne les risques de l'excessive contextualisation des recherches sur les appellations d'origine, avec une taille très positive qui difficilement permet des comparaisons ; de ce point de vue nous pensons (ou plutôt espérons) avoir fait un pas en avant pour l'analyse de ces systèmes territoriaux.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARJOLLE D., SYLVANDER B., 2000, "Final recommendations regarding the PDO-PGI policy in the EU", EU Project FAIR CT 95 – 306, *PDO and PGI products: Market, supply chain and institutions*.
- BATAINI S.H., 2003, *Apprentissages et développement territorial: le cas du Centre canadien de fusion magnétique et des filiales du secteur biopharmaceutique québécois*, Thèse de doctorat, INRS Urbanisation, Culture et Société Montréal, Canada.
- BATAINI S.H., KATZ BLUMENKRANTZ C., 2000, *La filière viti-vinicole suisse : portrait et perspective d'avenir*, IRER, Neuchatel.
- CALDENTY ALBERT P., GOMEZ MUNOZ A.C., 1998, "Typical products, technical innovation and organizational innovation", in ARFINI F., MORA C. (eds.): *Typical and traditional products: rural effects and agroindustrial problems*, proceedings of 52nd EAAE seminar, Parma 19-21 June 1997, pp. 77-88.
- CAMAGNI R., 2000, "Avant-propos", in CREVOISIER O., CAMAGNI R. (2000) ; *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*, Neuchatel, EDES, pp.1-5.
- CAMAGNI R., 1995, « Espace et temps dans le concept de milieu innovateur, en RALLET A., TORRE A. (eds.) : *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica, pp.193-210.
- CAMAGNI R., 1994, "Il concetto di 'milieu innovateur' e la sua rilevanza per le politiche pubbliche di sviluppo regionale in Europa", in Garofoli G., Mazzoni R. (a cura di): *Sistemi produttivi locali. Struttura e trasformazione*, Milano, F. Angeli.
- CAMAGNI R. (ed.), 1991, *Innovation networks : spatial perspectives*, GREMI, London Belhaven Press.
- CASABLANCA F., 1998, « Concevoir des innovation pour les produits typiques », in Arfini F., Mora C. (eds.): *Typical and traditional products: rural effects and agroindustrial problems*, proceedings of 52nd EAAE seminar, Parma 19-21 June 1997..
- CREVOISIER O., 2001, « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n.1, 2001.
- CREVOISIER O., 2000, « Les milieux innovateurs et la ville. Une introduction », en Crevoisier O., Camagni R. (éds.) : *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*, Neuchatel, EDES.
- CREVOISIER O., 1994, « Dynamique industrielle et dynamique régionale. L'articulation par les milieux innovateurs, *Revue d'économie industrielle*, n.70, pp.33-48.
- CREVOISIER O., CAMAGNI R., 2000, *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*, Neuchatel, EDES.
- CREVOISIER O., MULLER A., 1998, « Evolution économique de la filière bois. Une analyse par les milieux innovateurs », *Economie rurale*, n.248, pp.29-37.
- ECONOMIE RURALE, 2000, *Les signes officiels de qualité. Efficacité, politique et gouvernance*, n.258.
- FUSTIER (1999) ; « Une stratégie de développement fondée sur la production de biens identitaires », in Benhayoun G., Gaussier N., Planque B. (eds.) : *L'ancrage territorial du développement durable*, Paris, L'Harmattan, pp.253-286.

- LACOUR C., 2000, « Conclusion », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n.3.
- LACROIX A., MOLLARD A., PECQUEUR B., 2000, « Origine et produits de qualité territoriale: du signal à l'attribut? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n.4, pp.683-706.
- LETABLIER M.T., 2000, « La logique du lieu dans la spécification des produits référée à l'origine », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n.3.
- MAILLAT D., 1996, « Systèmes territoriaux de production et milieux innovateurs », in OCDE : *Réseaux d'entreprises et développement local*, Paris, OCDE, pp.75-90.
- MAILLAT D., 1995, « Milieux innovateurs et dynamique territoriale », en Rallet A., Torre A. (eds.) : *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica, pp.211-231.
- MAILLAT D., 1994, « La dynamique territoriale et le rôle des milieux », in C.E.D.R.E. : *Territoires d'Europe*, Junta de Castilla Y Leon, pp.205-218.
- MAILLAT D., 1992, « Milieux et dynamique territoriale de l'innovation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol.XV, n.2, 199-218.
- MAILLAT D., 1986, *Les milieux innovateurs en Europe*, Neuchatel, GREMI.
- MAILLAT D., GROSJEAN N., 1999, *Globalisation et systèmes territoriaux de production*, Working Papers n.9906a, Université de Neuchatel-IRER.
- MAILLAT D., QUEVIT M., SENN L. (eds.), 1993, *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, Neuchatel, EDES.
- MAILLAT D., PERRIN R., 1992, *Entreprises innovatrices et développement territorial*, GREMI, Neuchatel, EDES
- MAILLAT D., CREVOISIER O., LECOQ B., 1991, *Introduction à une approche quantitative du milieu*, IRER, Working Papers – Université de Neuchatel, n.9102.
- MARINELLI A., SABBATINI M., TURRI E., 1998, “Le tipologie delle aziende agricole italiane tra professionalità e accessorialità”, in *Rivista di economia agraria*, n.3.
- PECQUEUR B., 2000, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et services territoriales », *Economie rurale*, n.258.
- PLANQUE B., GAUSSIÉ N., 1999, « Milieux innovateurs et développement durable, des mésologies complémentaires ? », in BÉNHAÏOUN G., GAUSSIÉ N., PLANQUE B. (eds.) : *L'ancrage territorial du développement durable*, Paris, L'Harmattan.
- PROULX M.U. (1994); “Milieux innovateurs: concept et application”, *Revue internationale P.M.E.*, Vol.7, n.1, pp.63-84.
- RALLET A., TORRE A. (eds.), 1995, *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.
- RATTI R., BRAMANTI A., GORDON R. (eds.), 1997, *The dynamics of innovative regions*, Aldershot, Ashgate.
- ROMANO D., 1999, “I sistemi locali di sviluppo rurale”, in CNEL, *L'agricoltura tra locale e globale. Distretti e filiere*, Roma, CNEL.
- SEBILLOTTE M., 2000, « Des recherches pour le développement local : partenariat et transdisciplinarité », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n.3.
- SYLVANDER B., BARJOLLE D., ARFINI F. (eds.), 2000, *The socio-economics of origin labelled products in agrifood supply chains: spatial, institutional and coordination aspects*, Paris, INRA-Economica.
- TORRE A., 2000, “Economie de proximité et activités agricoles et agroalimentaires. Éléments d'un programme de recherche”, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n.3, 407-426.
- WILSON N., FEARNE A., 2000, “A link between modernity and tradition: the case of several regional food products”, in INRA *Economie et sociologie rurales*, Actes et communications, n.17, vol.2.